

PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR UN PROGRAMME DPC

- **POUR LES LIBERAUX ET LES SALARIES CDS (centre de santé conventionné)**
 1. Inscription sur le site OGDPC (www.mondpc.fr)
 2. Puis, inscription sur le site de l'UMFCS (<https://umfcs.univ-amu.fr>)

- **POUR LES SALARIES (y compris hospitaliers)**
 1. Inscription sur le site de l'UMFCS (<https://umfcs.univ-amu.fr>)
 2. Téléchargement de la prise en charge employeur
 3. A réception de la prise en charge dûment remplie par l'employeur, une convention de formation professionnelle lui sera adressée.

- **POUR LES SALARIES (non pris en charge par leur employeur)**
 1. Inscription sur le site de l'UMFCS (<https://umfcs.univ-amu.fr>)
 2. Envoi du contrat de formation professionnelle au stagiaire
 3. Envoi du règlement par chèque libellé au nom de « Agent comptable AMU » accompagné du contrat de formation professionnelle dûment rempli